



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 25 avril 2018

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DE LA VIENNE

Le mercredi 25 avril 2018, la commission départementale d'aménagement commercial de la Vienne a statué défavorablement (9 votes) sur le projet d'extension d'un ensemble commercial d'une surface de vente de 2 400 m² par la création d'un commerce à enseigne « BUT » d'une surface de vente de 2 197 m² et la création d'un centre automobile d'une surface de vente de 74 m² portant ainsi la surface de vente totale de l'ensemble commercial de 2 400 m² à 4 671 m² situé ZI Nord d'Argenson, demande présentée par la SAS SEBAIL AMENAGEMENT représentée par M. Jean-Marie NICOLAÏ sur le territoire de la commune de Châtellerault.

Contact presse

BRIONNET Nathalie – Adjointe à la Responsable du Service départemental de Communication Interministérielle – Préfecture de la Vienne - nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr – 05.49.47.24.76